

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17248**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations - Spécialité Management des Entreprises Agricoles.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université d'Angers, Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités spécifiques des métiers de comptable conseil en centre de gestion rural, cabinet de comptabilité

comptabilité : réaliser les enregistrements, et sortir le résultat comptable

fiscalité : remplir les déclarations fiscales, réaliser l'étude d'optimisation fiscale, proposer des choix fiscaux en fonction du futur de l'entreprise

droit des sociétés : être garant du bon suivi administratif des sociétés.

Remise des résultats et commentaires : expliquer l'origine des chiffres, analyser les points forts et faibles technico-économiques et financiers, faire réfléchir aux opportunités de marché

Conseil économique : écouter et interpréter les demandes des agriculteurs, réaliser des études prévisionnelles simples, optimiser l'utilisation des réglementations économiques et financières.

Activités spécifiques des métiers de Chargé de clientèle agricole ou PME en banque ou assurance :

assure la relation globale avec sa clientèle pour l'ensemble de ses besoins de financement ou d'assurance

étudie les demandes de prêts ou placements, en se faisant aider d'un spécialiste si nécessaire

propose et négocie des demandes de financement, prêts ou assurances dans le cadre de la délégation qui lui est octroyée

maîtrise les risques dans le cadre des procédures

organise son activité commerciale, assure le suivi d'un portefeuille client, prospecte de nouveaux clients

le titulaire de cette licence professionnelles est capable

d'assurer la comptabilité d'agriculteurs ou d'entreprises para agricoles ou agro-alimentaires

de raisonner ou apporter un conseil dans la conduite des productions, dans les stratégies d'investissements, dans la gestion de trésorerie, dans la gestion prévisionnelle

de conseiller les agriculteurs ou les entreprises ou les PME dans leurs choix fiscaux, dans leur protection sociale, dans la gestion du personnel

d'identifier les enjeux juridiques liés à la création d'entreprise, au statut d'entreprise et à la transmission du patrimoine

d'apporter les conseils nécessaires à la protection de l'environnement, au respect des normes sanitaires, à l'information du consommateur et à la qualification des entreprises et des produits agricoles ou agro-alimentaires

de comprendre les évolutions du monde agricole et les intervenants de la filière ;

de situer une entreprise dans sa filière ou son secteur et dans son environnement économique général et administratif

d'appréhender le fonctionnement global d'une entreprise

d'analyser et synthétiser une documentation

de maîtriser les situations de communications professionnelles en français comme en anglais

d'utiliser les principaux outils informatiques de base ;

de cerner correctement une question à résoudre, de la problématiser, d'établir un plan de résolution en utilisant une démarche d'hypothèses ; d'analyser, traiter et présenter des données ; d'anticiper sur un projet, de planifier le travail

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans

des organismes de gestion et d'économie rurale

des organismes de financement et d'assurance de l'agriculture ou auprès des PME

des coopératives d'agrofouritures et de négoce des produits agricoles et agro-alimentaires,

des groupements de producteurs

des entreprises agro-alimentaires

des organisations agricoles et du développement rural

des établissements d'enseignement agricole et des organisations professionnelles agricoles

ils peuvent prétendre aux emplois suivants :

comptable-conseiller

conseiller de gestion

chargé de clientèle et conseiller

assistant juridique, administratif et de gestion
animateur
enseignant, formateur, animateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

K2109 : Enseignement technique et professionnel

M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation se déroule sur une année universitaire, elle est composée d'un enseignement général et méthodologique et d'un enseignement professionnel.

60 crédit ECTS sur l'année partagés entre 7 UE.

Communication (56h)

Outils méthodologiques (70h)

L'entreprise et son environnement (63h)

L'économie des produits agricoles (56h)

Administration et gestion des entreprises agricoles (154h)

Projets tuteurés (139h)

Stage (12 semaines - 420h)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		oui 75% formateurs, 25% professionnels
En contrat d'apprentissage	X		non
Après un parcours de formation continue	X		oui 75% formateurs, 25% professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		oui Jury de centre de formation continue de l'Université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté de création : arrêté du 7 juillet 2005 relatif aux habilitations de l'université d'angers à délivrer les diplômes nationaux.

arrêté de renouvellement : arrêté du 2 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'université d'Angers à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-angers.fr>

Autres sources d'information :

www.onisep.fr

www.groupe-esa.com

<http://www.univ-angers.fr>

Lieu(x) de certification :

IUT Angers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Angers

Historique de la certification :

Certification précédente : Management des organisations spécialité : Management des entreprises agricoles